

LES TRAVAILLEURS HANDICAPES ET LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE – VAE

Le Gouvernement a décidé de multiplier par trois d'ici une année le nombre de certifications professionnelles délivrées dans le cadre de la **validation des acquis de l'expérience**.

Face à ce défi, l'AFPA adapte son offre de service pour en assurer une plus grande lisibilité et ainsi une plus grande facilité d'accès à tous les publics dont elle a la charge.

Concernant les Personnes en situation de handicap, le cadre de cet enjeu est structuré par la loi du 11 février 2005 « loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap »

C'est le croisement de cette double approche qui a conduit l'AFPA à mettre en place un plan global de développement de la VAE.

Les personnes en situation de handicap doivent demain encore plus qu'hier pouvoir bénéficier de l'accès à ce dispositif de droit commun. Il ne s'agit pas de créer un système spécifique de validation pour les personnes en situation de handicap mais bien de favoriser l'accès aux dispositifs existants en les adaptant par la **création de ressources et outils** favorisant la mise en œuvre.

Il s'agit par là de créer une dynamique positive permettant de reconnaître les capacités à faire et à apprendre pour renforcer à la fois le **maintien dans l'emploi**, véritable enjeu de demain, ou la **reconversion professionnelle** par la validation de blocs de compétences antérieures transférables et adaptables sur de nouveaux métiers ou dans un **nouveau contexte d'exercice et de mise en œuvre de l'emploi**.

Pour ce faire et conformément au décret du 9/01/2006 portant sur la formation professionnelle des personnes en situation de handicap, dans le cadre de son programme d'étude, l'AFPA a d'ores et déjà « ciblé » 55 titres représentant le flux le plus important d'accueil de personnes en situation de handicap afin de développer une ingénierie adaptée aux caractéristiques des personnes et de construire ainsi les outils de la **compensation et de l'accessibilité**.

Rappelons à titre indicatif que l'AFPA accueille près de 11 000 stagiaires handicapés annuellement au sein de son dispositif.

Plusieurs expérimentations ont déjà eu lieu dès 2005 permettant à de nombreuses personnes en situation de handicap d'obtenir des CCP (certificat de compétences professionnelles) dans les métiers d'ouvrier du paysage, de conducteurs d'installations et de machines automatisées, d'agent de propreté - hygiène. Certaines personnes ayant d'ailleurs obtenu des titres complets par la voie de la VAE.

L'une des conditions de cette mise en œuvre réside dans le travail réalisé en amont, par un réel **partenariat** de tous les acteurs locaux et enfin la mise en place d'un travail **d'accompagnement et de médiation** auprès de la personne en situation de handicap.

La VAE, une voie possible !

Philippe Pager
Directeur du CNTH

DOSSIER PROFESSIONNEL N° 20

LES TRAVAILLEURS HANDICAPES ET LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE - VAE

SOMMAIRE

➤ LEGISLATION

Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (extrait concernant la Validation des acquis de l'expérience) p. 3-6

Décret n° 2002-795 du 3 mai 2002 relatif au congé pour validation des acquis de l'expérience (texte intégral) p.7

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (extrait concernant la Validation des acquis de l'expérience) p. 9

Décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006 relatif à la formation professionnelle des personnes handicapées ou présentant un trouble de santé invalidant pris en application de l'article L. 32-11-1 du code du travail p. 10

Bibliographie réglementaire : p. 11-16
Personnes handicapées et professions sociales

➤ EXPERIENCES

Introduction p.17

Fiches RAR p. 19-34

Autres fiches p. 35-41

➤ ARTICLES

Travailleurs handicapés

Un dispositif réglementaire pour la valorisation des acquis. **p. 45-47**
In : Forum handicap, n° 10, avril 2002, pp. 2-3

CHAIX (Maryse), WILLEMANN (Laurent).- Valider les acquis de l'expérience. **p. 49-56**
In : Revue de l'APAJH, n° 86, juin 2005, pp. 3-7

L'ANTON (Jean-Yves).- Premier titre professionnel délivré dans les Pays de la Loire. **p. 57**
In : Trait d'union, Pays de la Loire, n° 172-173, février-mars 2005, p. 3

QUEUNIET (Violette).- Validation des acquis : l'AFPA adapte la VAE aux travailleurs handicapés. **p. 59-60**
In : Entreprises et Carrières, n° 787, décembre 2005, pp 20-21

GINISTY (Danièle).- Des savoirs-faire reconnus pour les personnes handicapées. **p. 61-63**
In : Entreprises Formation, n° 151, octobre 2005, pp. 45-47

POTIER (Anne), GODINOT (Marie-Laure)- VAE : les travailleurs handicapés aussi ! **p. 65**
In : Formation santé social, n° 56, 2003, p. 12

YAOUANC (Eric).- Les travailleurs handicapés : différents mais compétents. **p. 69-70**
In : Formation Santé Social, n° 4, décembre 2005, pp. 9-11

ROUSSEL (Magali).- La VAE s'ouvre aux travailleurs handicapés **p. 70-71**
In : Formation Santé Social, n° 4, décembre 2005, pp. 13-14

Généralités et Professionnels

BONAITI (Camille).- La VAE au sein du Ministère chargé de l'emploi en 2004. **p. 73-76**
In : Premières synthèses DARES, n° 41.2, octobre 2005, 4 p.

SONNTAG (Michel).- Les nouveaux défis de la formation professionnelle, comment valider et certifier les compétences. **p. 77-82**
In : Performances, n° 20, janvier-février 2005, pp. 23-28

Bibliographie complémentaire **p. 83-95**

➤ Quelques Sites INTERNET **p. 97**